



Le mardi 29 juin 2010 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 23 juin 2010 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mmes Christiane DECANter, Pierrette MAILLARD, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Marguerite LEBLANC, M. Eric DESREUMAUX, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, , Adjoint au Maire, M. Etienne LEFEBVRE, Mmes Jeannine DELOMBAERDE, Marie-Paule LEPERS, Edith MINNE, M. Pierre BOURGOIS, Mmes Colette GRASER, Marie-France TAILLEFER, MM. Claude LAMARCQ, Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, M. Didier DUPE, Mme Nathalie HERBAUX, M. Alexandre MEZIERE, Mme Martine SOINNE, Melle Juliette KOWALSKI, M. Mario GONZALEZ, , M. Jean-Max LEFEBVRE

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : M. Pierre ZIMMERMANN (à M. Alain FAUVARQUE), M. Xavier RUYANT (à Mme Anne-Catherine DERVILLE), Mme Danièle PETIT (à Mme C. DECANter), Mme Béatrice TONNEAU (à M. Bernard JEAN-BAPTISTE), Mme Séverine BRUNEEL (à M. Mario GONZALEZ)

Absents excusés : MM. Dominique SERGENT, Yves ROOSES

Absent : M. Jean-Pierre LEMAI

N° 10-3-24

Restauration Scolaire

Convention de mise à disposition
Des cuisines de Watrelos

Rapport de Mme AC. DERVILLE,
Adjointe au Maire

Le nombre d'enfants bénéficiaires du service de restauration scolaire n'a cessé d'augmenter ces dernières années au point de rendre difficile, faute d'une cuisine suffisamment vaste, l'élaboration des repas. Il apparaissait ainsi indispensable de trouver une solution praticable dès la rentrée de septembre 2010.

Aussi, un partenariat a-t-il été défini avec la commune de Watrelos qui dispose des structures suffisantes pour soulager la ville jusqu'à la fin de l'année 2010.

Ce partenariat suppose la mise à disposition par Watrelos de ses propres locaux.

La convention ci-jointe précise les conditions de ce partenariat notamment le coût de location et d'amortissement du matériel mis à notre disposition.

Ceci étant exposé, il vous est proposé :

- de donner votre accord sur les dispositions contenues dans la convention de mise à disposition des équipements de Watrelos,
- d'autoriser M. le Maire à signer celle-ci.

Les dépenses afférentes seront imputées à l'exercice courant, fonction sous-fonction 251 6135 sous l'intitulé « Locations mobilières ».

Travaux préparatoires
CA du 15 juin 2010
Commission Générale du 22 juin 2010

Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire